



République Française

Département des Deux-Sèvres

Commune de FAYE L'ABBESSE

Conseil Municipal du 12 mars 2026 à 20h30
Liste des délibérations

Numéro	Objet	Vote
01-12/03/2026	Vote du CFU (Compte Financier Unique) 2025	Approuvée
02-12/03/2026	Vote du taux de la fiscalité directe locales pour 2026	Approuvée
03-12/03/2026	Affectation des résultats - budget principal	Approuvée
04-12/03/2026	Affectation des résultats - budget lotissements	Approuvée
05-12/03/2026	Vote du budget principal 2026	Approuvée
06-12/03/2026	Vote du budget lotissements 2026	Approuvée
07-12/03/2026	Achat de petit équipement de cuisine - restaurant La Forge	Approuvée
08-12/03/2026	Achat de mobilier d'intérieur - restaurant La Forge	Approuvée
09-12/03/2026	Adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion 79	Approuvée

Liste publiée sur le site internet le 18/03/2026 et affichée en mairie le 18/03/2026

Le Maire, Gérard PIERRE

Séance du 12 mars 2026

Le Conseil Municipal,

- **Vote** le CFU (Compte Financier Unique) qui présente les résultats suivants :
 - ✓ Budget principal
 - * Fonctionnement 125 839,55 €
 - * Investissement 164 984,79 €
 - ✓ Budget Lotissements
 - * Fonctionnement 79 541,67 €
 - * Investissement - 208 755,23 €
- **Vote** le maintien des taux des taxes locales pour 2026 comme suit :
 - ✓ Taxe foncière (bâti) 33,19%
 - ✓ Taxe foncière (non bâti) 49,83%
 - ✓ Taxe d'habitation (résidences secondaires) 14,00%
- **Vote** l'affectation des résultats ;
- **Vote** le budget 2026 comme suit :
 - ✓ Budget principal
 - * Fonctionnement 728 550,00 €
 - * Investissement 1 212 695,00 €
 - ✓ Budget Lotissements
 - * Fonctionnement 472 251,33 €
 - * Investissement 563 015,89 €
- **Accepte** le devis de ERCO pour l'achat de petit équipement pour le bar restaurant La Forge pour un montant de 9 325€ TTC ;
- **Accepte** le devis de OUESTOTEL pour l'achat de mobilier intérieur (tables, chaises et tabourets) pour le bar restaurant La Forge pour un montant de 11 905€ TTC ;
- **Adhère** au service Mobilité et Evolution Professionnelle du Centre de Gestion des Deux-Sèvres pour un montant de 150€ TTC pour deux ans ;

FAYE L'ABBESSE, le 18 mars 2026

Le Maire, Gérard PIERRE